

Règlement Année 2022

Etang de La Barre – Domaine de La Barre à Gourgé

Préambule :

L'étang de La Barre est un espace privé ouvert à la pêche sous conditions, et situé sur le Domaine de La Barre. Seules les cartes vendues sur le Domaine sont valables. La carte fédérale (AAPPMA) n'est donc pas acceptée. L'espace de l'étang est partagé entre différentes techniques de pêche. La pêche est exclusivement NO KILL pour toute technique de pêche. Pêche autorisée avec prélèvement avec autorisation préalable uniquement pour les gardons de grande taille.

Contact : Monsieur PERVANCHON Frank / tel. 06.21.27.24.61 / mail contact@domainedelabarre.fr

ART. 1. Accueil et conditions d'ouverture de la pêche à l'étang de La Barre

Dates d'ouverture (pêche de jour et pêche de nuit) :

- Pour tous les poissons sauf carnassiers : ouverture du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf période de gel de l'étang et dates précisées à l'avance.
- Pour les carnassiers : ouverture selon les dates nationales officielles.

Horaires d'accueil :

- Les pêcheurs à la carpe doivent réserver au moins 24h à l'avance en précisant le jour et l'heure d'arrivée. Ils ne peuvent occuper que les postes signalés sur plan.
- Les pêcheurs s'installent à leur poste attribué et le gardien passe.

La carte journée autorise la pêche de une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil (heure légale).

La carte 24 heures de pêche court de l'heure d'installation à l'heure de départ du pêcheur.

La carte hebdomadaire donne accès à l'étang pendant 7 jours (6 nuits), avec départ avant 19h00 le dernier jour.

Accès à l'Etang et au parking :

Les zones de pêche disposent d'une place de parking réservée pour les pêcheurs le temps du séjour. Chaque zone contient 2 à 3 postes de pêche permettant la pêche en groupe (2 à 3 pêcheurs max. pour un même groupe ; 1 poste par pêcheur).

L'accès aux véhicules motorisés et le stationnement est autorisé autour de l'étang pour un seul véhicule par zone. Tout véhicule supplémentaire est autorisé uniquement le temps de charger et décharger le matériel de pêche et il sera garé sur un parking prévu à cet effet.

Max. 12 carapistes sur l'étang en même temps.

ART. 2. Conditions d'inscription pour avoir le droit de pêche à l'étang de La Barre

Les pêcheurs à la carpe communiquent leur adresse mail et postale, et leur numéro de téléphone lors de leur réservation. Ils présentent un justificatif d'identité sur demande lors du passage du garde, afin que leur soit remis une carte de pêche (reçu) personnelle et nominative.

Paiement comptant à l'arrivée.

ART. 3. Règles de vie sur le Domaine de La Barre Saint Michel

Les principes suivants s'appliquent sur l'ensemble du Domaine de La Barre, et en particulier sur l'étang de La Barre :

- Bien-être et respect des animaux sauvages et domestiques vivant sur le lieu
- Bien-être et respect des utilisateurs du lieu entre eux et les uns envers les autres (pêcheurs, promeneurs, cavaliers, vacanciers, travailleurs...)
- Respect des équipements mis à disposition.

Il en découle les consignes suivantes :

- Radio (ou tout appareil sonore type tablette connectée) autorisée la journée sans nuire au voisinage ; pas de radio (ou appareil sonore) sur le site entre 21h00 et 8h30.

- En cas d'excès d'alcool et/ou de perturbations du voisinage, l'expulsion est immédiate.
- Le respect de la propreté des lieux est exigé : tri des déchets et nettoyage des lieux obligatoire avant départ. Les déchets triés sont mis dans les bacs prévus à cet effet à la sortie du Domaine (à hauteur de la salle avec douche et WC).
- Ramassage de pierres ou cailloux interdit. Recherche de métaux interdite sous peine d'expulsion.
- Baignade interdite.
- Feu au sol strictement interdit sous peine d'exclusion (barbecue sur trépied uniquement et les cendres sont à emporter).
- Grimper aux arbres est strictement interdit.
- Les chiens sont tenus en laisse à l'étang.

Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre, ou accident sur le site.

ART 4. Règles applicables pour la pêche à l'étang de La Barre

Les postes sont numérotés et espacés de 30 mètres minimum. Chaque pêcheur s'installe sur le poste de la zone qu'il a choisie ou qui lui a été attribuée. Il est interdit de changer de poste une fois installé.

Les pêcheurs ont droit à 3 lignes par poste.

La pêche de nuit est uniquement autorisée pour les carpes.

Modes de pêche :

Pêche au vif interdite.

Pêche au leurre autorisée uniquement sur les postes avec lettre (cf. plan – pêche au bouchon).

Pêche à la barque interdite.

Bateau d'amorçage et pose de ligne tolérés.

Absence de poste : Pour toute absence de son poste les cannes doivent être relevées.

Amorçage : Amorçage léger toléré, sans colorant, graines non cuites interdites, sang interdit. A titre indicatif, sont autorisés : maïs, chènevis, pois chiche, lupin, asticots gozzer, blé, vers de terre, bouillette.

Traitement des poissons sortis de l'eau :

- Seuls sont autorisés les bacs de réception surélevés. Les tapis de réception au sol sont tolérés s'ils font au moins 1m et avec boudin en périphérie.
- Les poissons sont maintenus dans le bac de réception le temps de la pesée et des photographies. Les poissons sont remis ensuite rapidement à l'eau, et avec précaution, par réoxygénation progressive.
- Utilisation obligatoire de cicatrisant sur les blessures visibles et la piqûre d'hameçon.
- Les filets, sacs à carpe, ou toute autre filoches sont interdits pour les carpes.
- Les filoches sont autorisées pour tout autre poisson blanc. Les filoches/bourriches à maille de fer sont interdites.

Cas spécifique des Carpes :

- Hameçon à micro-ardillon, ardillon écrasé, voir sans ardillon fortement conseillé.
- Hameçon double ou triple interdit, un seul hameçon par ligne.

Pêche pour les enfants :

Les enfants peuvent pêcher comme les adultes. Réduction de 10%. Obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Gratuit sous conditions suivantes :

- canne au coup
- pas de moulinet
- Utilisation d'une gardonnière, max 5 mètres
- 1 gardonnière par enfant

Tentes et confort

Les tentes doivent être de couleur vert foncé ou de couleur brune pour s'intégrer au paysage. Barnum autorisé de couleur vert foncé ou brune.

Tentes familiales tolérées (faire la demande préalable).

Les familles accompagnant le pêcheur peuvent résider dans les chalets du Domaine (Cf. site Internet pour les conditions de réservation).

Options en supplément (voir les conditions tarifaires et selon disponibilité) :

- Douche dans la salle d'accueil.
- Point lessive.

L'accès aux équipements ludiques du Domaine est interdit aux pêcheurs et à leurs accompagnants (sauf location d'hébergement).

ART. 5. Contrôle et respect du règlement

Des contrôles sont effectués jour et nuit.

En cas de non-respect, le gardien peut demander de quitter les lieux et refuser définitivement l'accès au Domaine de La Barre.

ART. 6. Droit à l'image

En cochant cette case j'accepte l'usage de mon image sur les sites Internet liés au Domaine de La Barre.

Signature du pêcheur avec mention « Lu et Approuvé » :

Date :

Nom et Prénom :

Tarif Pêche Etang de La Barre 2022

Carte journée – une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil (heure légale).	12 Euros
24 heures de pêche (3 lignes, 1 poste) – N.B : La pêche de « nuit » (carte 24 heures ou carte hebdomadaire) n'autorise que la pratique de la pêche des carpes NO-KILL.	20 Euros
Semaine (6 nuits, 7 jours)	95 Euros
Carte annuelle	195 Euros
Enfants de – 12 ans	Pêche gratuite (voir règlement de pêche pour les conditions)
<i>Tarif pour les vacanciers clients du Domaine de La Barre Saint-Michel</i>	<i>-10% sur l'ensemble de nos tarifs « pêche »</i>

Tarifs spéciaux :

- Options machine à laver et douche : Achat de tickets de douche et d'accès la laverie à l'accueil : 4 Euros l'unité
- Concours Enduro-carpe : 150 Euros par équipe pour les frais d'inscription hors repas et hors options confort. Equipes de 2 et 6 cannes par poste.
- Vente sur place de produit cicatrisant pour les poissons (obligation avant remise à l'eau).
- Au-delà de 2 accompagnateurs adultes non pêcheurs : 5 Euros par personne

Conditions générales de vente :

Paiement comptant à l'arrivée. Se rapporter au règlement de pêche fourni lors de la réservation.

Plan de l'étang de La Barre et répartition des postes de pêche

Légende :

- 8 zones de pêche définies, avec 2 à 3 postes de pêche (blancs avec chiffres).
- Postes bleus avec lettres : possibilité de pêche au bouchon
- WC = toilettes sèches

Max 12 carpestes en même temps sur le site.

